



Votre conseiller vous informe...

2ème trimestre | 2016

## Finance : C dans l'air

Le CAC 40 affiche une progression de +0.7% en mars.

Malgré le rebond sur les marchés initié le 11 février 2016, les pertes trimestrielles sont de -5.4% pour le CAC 40 et au niveau européen l'Eurostoxx 50 est en baisse de 8%.

En Europe, l'appréciation inattendue de l'euro vis-à-vis du dollar (+4,8% depuis le 1er janvier) et la faiblesse persistante du secteur financier ont pesé sur les indices.

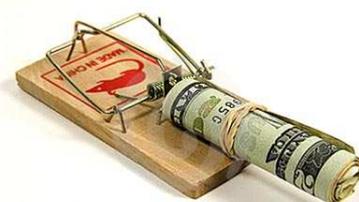
Les cours du pétrole (désormais autour de 40 \$/b) et des matières premières ont entamé un redressement. Les indicateurs PMI publiés en mars montrent, partout dans le monde, un redressement de la dynamique, rassurant sur les craintes d'une récession aux Etats-Unis et d'un hard landing en Chine.

En zone euro, en mars, le PMI composite (Markit) est ressorti à 53,7 points. L'activité dans les services reste robuste (54 points) et la composante industrielle est encourageante (51,4 points contre 51,2 le mois précédent). Cette dynamique impact positivement le moral des acteurs économiques : l'Ifo, baromètre du climat des affaires en Allemagne, s'établit en mars à 106,7 points contre 105,7 points en février. Tous ces éléments sont à même de rassurer la banque centrale européenne.

En Chine, les statistiques témoignent de la poursuite du ralentissement et de l'ampleur de la tâche pour les autorités. La banque centrale a pour autant réitéré sa volonté de conduire une politique accommodante si nécessaire, mais sans volonté de déprécier la devise, en particulier pour éviter d'alimenter les sorties de capitaux.

La croissance mondiale reste néanmoins précaire, ce qui pousse les Banques Centrales en Europe et au Japon à prendre de nouvelles mesures accommodantes et à la FED de reporter les prochaines étapes de sa politique de normalisation des taux. La présidente Janet Yellen, le 29 mars dernier, a défendu un relèvement très graduel des taux directeurs qui dépendra de

la stabilité des marchés et des économies en dehors du pays, de la tenue du Dollar, des prix des matières premières, du marché immobilier américain, et de l'inflation. Les achats d'actifs par les banques centrales ont contribué ces à endiguer la volatilité sur les marchés sans précédent entre 2012 et 2014. Toutefois, les faibles niveaux de volatilité actuels ne semblent pas durables. Cette période de volatilité exceptionnellement basse a pris fin l'année dernière quand la Fed a commencé à réduire ses achats et à relever ses taux.



## FISCALITE : IR et ISF 2016

### Les barèmes et les tranches : ce qui change

1. Les limites des tranches de revenus du barème de l'IR sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix hors tabac de 2015 par rapport à 2014, soit + 0,1 %.

Revenu imposable / nombre de parts fiscales	Taux
N'excédant pas 9 700 €	0%
Compris entre 9 700 € et 26 791 €	14%
Compris entre 26 791 € et 71 826 €	30%
Compris entre 71 826 € et 152 108 €	41%
Supérieur à 152 108 €	45%

2. Le mécanisme de la décote qui bénéficie aux foyers fiscaux faiblement imposés est aménagé et renforcé.

La limite d'application de la décote est relevée de 1 135 € à

1 553 € pour les contribuables célibataires, divorcés, ou veufs, et de 1 870 € à 2 560 € pour les couples soumis à imposition commune.

Le mode de calcul de la décote serait également modifié :

- Jusqu'à présent, le mécanisme de la décote est le suivant : le montant de l'impôt est diminué, dans la limite de son montant, de la différence entre 1 135 € et son montant pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, et de la différence entre 1 870 € et son montant pour les contribuables soumis à imposition commune.
- Le nouveau mode de calcul est le suivant : le montant de l'impôt est diminué, dans la limite de son montant, de la différence entre 1 553 € et 75 % de son montant pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, et de la différence entre 2 560 € et 75 % de montant pour les contribuables soumis à imposition commune.

### 3. La Revalorisation de différents plafonds, limites et seuils comme la déduction de la pension alimentaire à un enfant majeur qui passe de 5726€ à 5732€



Le service de déclaration en ligne ouvrira le mercredi **13 avril 2016**. Les dates limites de déclaration en ligne varient en fonction du département de résidence du contribuable : 24 mai, 31 mai ou 7 juin 2016 (pour les lorrains). Pour les déclarations sous forme papier, la date limite est fixée au mercredi 18 mai 2016.

**Rappel : les contribuables ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 40 000€ et dotés d'un accès internet doivent déclarer leur revenu en ligne !**

**ISF 2016 :** Depuis l'ISF 2013, le seuil de patrimoine net taxable déclenchant l'assujettissement à l'ISF reste fixé à 1 300 000 € au 1er janvier de l'année d'imposition.

**TAUX :**

Tranches	Taux	Formule de calcul des droits
Jusqu'à 800 000 €	0 %	$P \times 0$
De 800 001 € à 1 300 000 €	0,50 %	$(P \times 0,005) - 4 000 €$
De 1 300 001 € à 2 570 000 €	0,70 %	$(P \times 0,007) - 6 600 €$
De 2 570 001 € à 5 000 000 €	1,00 %	$(P \times 0,01) - 14 310 €$
De 5 000 001 € à 10 000 000 €	1,25 %	$(P \times 0,0125) - 26 810 €$
Au delà de 10 000 000 €	1,50 %	$(P \times 0,015) - 51 810 €$

## Rappel FIP et FCPI

Les FIP (fonds d'investissement de proximité) et FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) permettent à l'investisseur de participer au financement de PME locales ou innovantes, dans un cadre fiscal favorable. Ils sont gérés par une société de gestion agréée qui prend les décisions d'investissements. Si les conditions sont remplies, la souscription de parts de FIP/FCPI ouvre droit à une réduction soit de votre impôt sur le revenu (IR), soit de votre impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Réduction d'IR	Réduction d'ISF
Réduction d'IR égale à 18 % du versement hors frais (38 % pour un FIP Corse)	Réduction d'ISF égale à 50 % du versement hors frais
Versement maximum de 24 000 € par an pour un couple marié/pacsé ou 12 000 € pour un contribuable célibataire/veuf/divorcé...	Pas de maximum de versement...
...soit une réduction maximale de 2 160 € ou 4 320 € selon la situation familiale	...mais la réduction est plafonnée à 18 000 € par an (cumul FIP et FCPI)
Plafonnement des niches fiscales : 10 000 €	Plafonnement à 45 000 € du cumul des réductions ISF pour souscription au capital de PME, FIP, FCPI et dons éligibles

Si les conditions sont remplies, tout ou partie des FIP et FCPI souscrits n'entrent pas dans l'assiette taxable au titre de l'ISF :

c'est donc un double avantage fiscal puisque les fonds ainsi investis " quittent " votre patrimoine taxable à l'ISF tant que vous en êtes propriétaire, en plus de diminuer le montant de l'ISF l'année de la souscription.

Dans les deux cas (IR ou ISF), après cinq ans de détention et sous certaines conditions, les gains tirés de la cession de parts de FIP ou FCPI ne sont pas imposables, seuls les prélèvements sociaux restent dus.

## Les performances des FCPI / FIP ALTO INVEST AU 31/12/15

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

	Fonds	Code ISIN	Année de Création	VL 31/12/2015*	Evolution de la VL depuis l'année de création*	Avantage fiscal à la souscription **	Résultat avec prise en compte de l'avantage fiscal
FCPI IR	ALTO INNOVATION	FR0007065990	2001	Remboursé	51,90%	25%	+102,53%
	ALTO INNOVATION 2	FR0007073572	2002	Remboursé	37,00%	25%	+82,67%
	ALTO INNOVATION 3	FR0010073205	2004	Remboursé	-8,51%	25%	+21,99%
	ALTO INNOVATION 4	FR0010204099	2005	14,84	-5,16% ①	25%	+26,45%
	ALTO INNOVATION 5	FR0010320291	2006	34,88	4,88% ②	25%	+39,84%
	ALTO INNOVATION 6	FR0010478750	2007	135,73	35,73%	25%	+80,97%
	FCPI INNOVATION DURABLE	FR0010478784	2007	Remboursé	53,62%	25%	+104,83%
	ALTO INNOVATION 7	FR0010634170	2008	134,48	34,48%	25%	+79,31%
	FCPI INNOVATION DURABLE 2	FR0010650085	2008	111,44	11,44%	25%	+48,59%
	ALTO INNOVATION 8	FR0010775775	2009	112,86	12,86%	25%	+50,48%
	FCPI EUROPE ALTO	FR0010784215	2009	133,27	33,27%	25%	+77,69%
	FCPI INNOVATION DURABLE 3	FR0010781336	2009	124,09	24,09%	25%	+65,45%
	ALTO INNOVATION 9	FR0010914994	2010	147,81	47,81%	25%	+97,08%
	FCPI EUROPE ALTO 2	FR0010920835	2010	149,12	49,12%	25%	+98,83%
	ALTO INNOVATION 10	FR0011076645	2011	129,97	29,97%	22%	+66,63%
	FCPI EUROPE ALTO INNOVATION	FR0011076652	2011	131,19	31,19%	22%	+68,19%
	ALTO INNOVATION 2012	FR0011283241	2012	110,16	10,16%	18%	+34,34%
EUROPE LEADERS	FR0011291681	2012	113,11	13,11%	18%	+37,94%	
EUROPE ALTO INNOVATION 2013	FR0011533215	2013	97,97	-2,03%	18%	+19,48%	
FCPI OBJECTIF EUROPE	FR0012034833	2014	96,25	-3,75%	18%	+17,38%	
FCPI ISF	FCPI FORTUNE ALTO	FR0010593566	2008	71,60	-28,40%	42,50%	+24,52%
	FORTUNE ALTO INNOVATION 2	FR0010685941	2009	87,21	-12,79%	42,50%	+51,67%
	FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3	FR0011013614	2011	132,66	32,66%	40%	+121,10%
	FORTUNE ALTO 2012	FR0011201623	2012	116,30	16,30%	50%	+132,60%
	FORTUNE EUROPE 2013	FR0011414432	2013	105,14	5,14%	50%	+110,28%
	FORTUNE EUROPE 2014	FR0011708148	2014	92,52	-7,48%	50%	+85,04%
FIP IR	FIP FRANCE ALTO	FR0010106435	2004	12,55	-22,45% ③	25%	+3,40%
	FIP FRANCE ALTO 2	FR0010354530	2006	22,39	-7,61% ④	25%	+23,19%
	FIP FRANCE ALTO 3	FR0010502393	2007	25,48	-19,52% ⑤	25%	+7,31%
	FIP FRANCE ALTO 4	FR0010642272	2008	100,41	0,41%	25%	+33,88%
	FIP FRANCE ALTO 5	FR0010777656	2009	81,61	-18,39%	25%	+8,81%
	FIP FRANCE DEVELOPPEMENT DURABLE	FR0010782300	2009	107,62	7,62%	25%	+43,49%
	FIP FRANCE ALTO 6	FR0010917989	2010	113,55	13,55%	25%	+51,40%
FIP FRANCE ALTO 7	FR0011089275	2011	95,74	-4,26%	22%	+22,74%	
FIP/ISF	FIP FRANCE FORTUNE ALTO	FR0010671461	2009	146,90	46,90%	42,50%	+155,48%
	FIP FRANCE FORTUNE ALTO 2	FR0010855460	2010	132,75	32,75%	40%	+121,25%
	FIP FRANCE FORTUNE ALTO 3	FR0011013622	2011	108,07	8,07%	40%	+80,12%

## Avez-vous pensé à renégocier votre prêt ?

Le niveau très faible auquel se sont établis les taux d'intérêt rend la période idéale pour renégocier son prêt.

En effet, aujourd'hui on peut emprunter à un taux de 1.5% sur 12 ans par exemple.

*Hypothèse :* Vous avez souscrit un prêt de 100 000€ le 1<sup>er</sup> janvier 2012 à un taux de 4% sur 12 ans. Vos échéances sont de 876€ mensuels et le coût du prêt est de 26 076€.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite au conseil du cabinet DG FINANCES, vous renégociez votre prêt avec votre banquier qui vous accorde un taux à 1.5%.

5 années sont déjà passées, le capital restant dû est de 56 648€. Avec un taux de 1.5% vos échéances ne sont plus qu'à 711€ mensuel, le cout du crédit est de 3061 € au lieu de 8394€. Soit un gain de **5 332 €**! Somme que vous allez pouvoir dépenser ou réinvestir dans votre contrat d'assurance vie.

Alors, quand allez-vous rendre visite à votre banquier ?

## Focus sur la SCPI PIERVAL SANTE

Pierval Santé est une SCPI d'entreprise thématique, dédiée aux **actifs immobiliers de santé**. Constituée sous forme de SCPI à capital variable, Pierval Santé propose une solution d'épargne innovante dans le paysage des SCPI d'entreprise classiques.

Cabinet DG FINANCES

7 et 10 rue des jardins 57515 ALSTING

Centre d'affaire de la pointe rouge, 310 rue de la Montagne, 57 200 SARREGUEMINES

Tel 03 87 27 28 20/ Portable 06 75 05 52 69/ Fax 03 87 99 22 58

Email : dominique@dgfinances.com

Site : www.dgfinances.com

La stratégie d'investissement repose sur la **diversité des acquisitions** : des établissements d'hébergement et de soins spécialisés dans les **maladies neurodégénératives** (Alzheimer, Parkinson, Sclérose en plaques,...), des **cliniques MCO** (Médecine Chirurgie Obstétrique), SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) et PSY, des **EHPAD** (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), des cabinets médicaux, des murs de pharmacie...

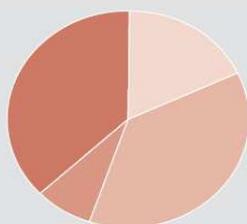
Elle propose une solution d'épargne innovante participant à l'œuvre de la **Fondation ICM** (Institut du Cerveau et de la Moelle épinière, reconnue d'utilité publique par le décret du 13 septembre 2006) en tant que **fonds de partage** en reversant une quote-part de la collecte annuelle.

## Caractéristiques principales

Date de création	décembre 2013
Capitalisation	41 743 850 €
Nombre de parts	42 461
Nombre d'associés	951
Revenus potentiels	trimestriels
Revenus distribués en 2015	51,75 €* (net de frais de gestion)
Prix de la part	1 000 € (net de tout autre frais)
Valeur de retrait**	894,9 €
Délai de jouissance	le 1 <sup>er</sup> jour du 3 <sup>e</sup> mois suivant le mois de souscription
Durée de placement recommandée	10 ans
Minimum de souscription	5 parts pour une 1 <sup>re</sup> souscription. Tout souscripteur déjà associé de la SCPI peut souscrire un nombre quelconque de parts

### Types de locaux (valeur vénale)

- Cliniques : 18 %
- EHPAD : 37 %
- Centre de dialyse : 8 %
- Commerce de santé : 37 %



### Répartition géographique des loyers

Région	Nombre de locataires	Montant de loyer	% de loyer
Région	35	1 158 268 €	85,76 %
Etranger	3	192 297 €	14,24 %
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>1 350 565 €</b>	<b>100 %</b>

**Cabinet DG FINANCES**  
 7 et 10 rue des jardins 57515 ALSTING  
 Centre d'affaire de la pointe rouge, 310 rue de la Montagne, 57 2C  
 Tel 03 87 27 28 20/ Portable 06 75 05 52 69/ Fax 03 87 99 22 58  
 Email : dominique@dgfinances.com  
 Site : www.dgfinances.com

## Patrimoine

Superficie : ..... 22 515 m<sup>2</sup>  
 Nombre de propriétés immobilières : ..... 8  
 Taux d'occupation financier<sup>(2)</sup> : ..... 99 %

### Loyers annuels des 8 actifs en portefeuille

	Loyer annuel	Poids
CLINIQUE VIGNOLI - MCO	438 616 €	33 %
CABINET CARDIOLOGIQUE	325 220 €	24 %
CENTRE DE DIALYSE	151 800 €	11 %
PÔLE SANTÉ	151 309 €	11 %
EHPAD BÖHLEN - ALLEMAGNE	110 000 €	8 %
EHPAD GÜBEN - ALLEMAGNE	82 297 €	6 %
CENTRE MÉDICO-SOCIAL	61 791 €	5 %
LABORATOIRE	29 531 €	2 %

(2) Le taux d'occupation financier (TOF) se détermine par la division du montant total des loyers par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI est loué.

## Parlons un peu marché Focus sur un fonds : Sextant Grand Large

**Sextant Grand Large** est un fonds diversifié dont l'exposition aux actions peut varier de 0 à 100% en fonction de la valorisation à long-terme des marchés actions.

Les actions sont ensuite sélectionnées individuellement dans le monde entier en dehors de toute référence indicielle. La part de l'actif restante est investie en obligations sélectionnées de la même façon, et en produits monétaires.

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Sextant Grand Large (A)	0,4%	13,6%	11,7%	21,0%	15,2%	-8,4%	24,1%	61,7%	-49,2%	16,2%
50% CAC40 NR / 50% EONIA	-2,5%	5,9%	1,2%	10,4%	9,7%	-6,1%	0,7%	14,3%	-19,6%	4,4%

\* Le fonds a été créé le 11 Juillet 2003

### HISTORIQUE DU FONDS

Perf. YTD	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	Cumulée
▲	0,62 %	13,60 %	11,74 %	21,03 %	15,24 %	-8,36 %	24,08 %	61,70 %	-49,19 %	16,16 %	12,69 %	26,71 %	24,72 %	-
▲														293,40 %



### Indicateurs

Volatilité 3 ans	Fonds : 4,5% / Indice : 8,9%						
Profil de risque	1	2	3	4	5	6	7
VL / Actif net	388,63 € / 397,38 M€						
Nombre de lignes	86						
Capi. Moyenne / médiane	17 399 M€ / 580 M€						